



Présidence : Suisse

1572^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 9 juillet 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 h 5
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 5
Clôture : 16 h 55

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue au Conseil permanent à la nouvelle Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'OSCE, l'Ambassadrice S. Stöhr.

Fédération de Russie (annexe 1)

Au cours de la séance, le doyen du Conseil permanent (Croatie) a fait ses adieux à la Représentante permanente de l'Islande auprès de l'OSCE, l'Ambassadrice H. Hauksdóttir.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ
DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE,
ISABELLE BERRO-AMADEÏ

Présidence, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (PC.DEL/702/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/716/26), Ukraine (PC.DEL/712/26 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/728/26 OSCE+), Türkiye, Albanie (PC.DEL/724/26 OSCE+), Arménie (PC.DEL/720/26), Royaume-Uni, Monténégro, Malte (PC.DEL/721/26 OSCE+), Moldova, Azerbaïdjan (PC.DEL/729/26 OSCE+), France (annexe 2), Serbie

(PC.DEL/723/26 OSCE+), Grèce, Fédération de Russie (PC.DEL/701/26),
Directrice du Bureau du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour : **AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Présidence, Ukraine (PC.DEL/742/26), Royaume-Uni, Irlande-Union
européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie,
l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le
Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette
déclaration) (PC.DEL/717/26), Canada (PC.DEL/739/26), Türkiye, Fédération
de Russie (PC.DEL/705/26)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025,
ET RAPPORT DE L'AUDITRICE EXTERNE**

Présidence, Auditrice externe de l'OSCE (Présidente de la Cour des comptes
autrichienne), Présidence du Comité d'audit, États-Unis d'Amérique, Irlande
(également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche,
de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la
Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la
France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la
Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine
du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des
Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la
Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de
l'Ukraine) (PC.DEL/715/26), Royaume-Uni, Fédération de Russie
(PC.DEL/707/26 OSCE+), Türkiye, Canada (PC.DEL/738/26 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT**

Sujet examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 5 de l'ordre du jour : **INVOCATION DU MÉCANISME DE MOSCOU PAR
41 ÉTATS PARTICIPANTS EN LIEN AVEC LA
MILITARISATION ET L'ENDOCTRINEMENT
D'ENFANTS UKRAINIENS PAR LA FÉDÉRATION
DE RUSSIE**

Présidence, S. Wolff (Rapporteur du Mécanisme de Moscou), E. Šteinerte
(Rapporteuse du Mécanisme de Moscou), H. Ascensio (Rapporteur du
Mécanisme de Moscou), Tchéquie (également au nom de l'Albanie, de
l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la
Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du
Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la
Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la
Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine
du Nord, de Malte, de la Moldova, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège,
des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni,

de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède) (PC.DEL/708/26 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/747/26), Norvège (également au nom du Canada) (PC.DEL/714/26), Royaume-Uni, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/718/26), Italie (également au nom de l'Albanie, de la Belgique, de la Norvège et de la Pologne), Suède (également au nom du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Norvège), Fédération de Russie (PC.DEL/710/26 OSCE+), Bélarus (PC.DEL/725/26 OSCE+), France, Finlande

Point 6 de l'ordre du jour : EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

La guerre hybride en cours menée par l'OTAN et l'Union européenne contre la Russie : Fédération de Russie (PC.DEL/706/26), Irlande-Union européenne

Soixante-septième cycle des Discussions internationales de Genève tenu les 30 juin et 1^{er} juillet 2026 : Présidence, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/719/26), Fédération de Russie (PC.DEL/704/26 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/764/26 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/727/26 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Participation du Président en exercice de l'OSCE, I. Cassis, à la cérémonie d'ouverture de la trente-troisième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE tenue à La Haye du 4 au 8 juillet 2026 : Présidence, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/10/26 OSCE+), Pays-Bas (PC.DEL/703/26 OSCE+)

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/85/26 OSCE+)* : Directrice du Bureau du Secrétaire général
- b) *Réunion entre le Secrétaire général et l'Ambassadrice D. Kemelova, Représentante spéciale du Président du Kirghizistan pour la mise en œuvre du Programme quinquennal d'action pour le développement des régions montagneuses, tenue à Vienne le 7 juillet 2026* : Directrice du Bureau du Secrétaire général
- c) *Participation du Secrétaire général à la trente-troisième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à La Haye du 4 au 8 juillet 2026* : Directrice du Bureau du Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adoption le 25 juin 2026 de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant la Décennie internationale du renforcement de la paix pour les générations futures (2027–2036), proposée par le Tadjikistan : Tadjikistan (PC.DEL/709/26 OSCE+), Kazakhstan*
- b) *Élections législatives anticipées prévues au Kazakhstan le 23 août 2026 : Kazakhstan*
- c) *Troisième rapport conjoint des ministères des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Bélarus sur la situation des droits humains dans certains pays : Fédération de Russie (PC.DEL/711/26 OSCE+), Bélarus (PC.DEL/726/26 OSCE+)*
- d) *Sommet de l'OTAN, tenu à Ankara les 7 et 8 juillet 2026 : Italie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de la Türkiye), Türkiye, Fédération de Russie (PC.DEL/713/26 OSCE+)*

Motion d'ordre : Ukraine, Présidence

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 juillet 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1571

9 July 2026

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1572^e séance plénière

Journal n° 1572 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Il est regrettable que la Présidence en exercice suisse, pour des raisons politiques, continue d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil permanent le point conflictuel consacré à « l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

De tels agissements de la Présidence sont en contradiction directe avec les dispositions relatives à l'établissement des points permanents de l'ordre du jour, énoncées dans les Règles de procédure de l'OSCE [(par. IV.1 C)]. Elle exclut la possibilité d'une participation sur une base égale et non discriminatoire à un débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et à proximité.

La convocation des séances du Conseil permanent doit être pleinement conforme aux Règles de procédure de l'OSCE, qui prévoient la tenue de consultations avec l'ensemble des États participants [(par. IV.1 C) 1 et 3)], et ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence en exercice, qui lui impose sans ambiguïté de prendre en compte tout l'éventail des opinions dans ses actions [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002].

Nous demandons que la présente réserve formelle soit consignée dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent de l'OSCE, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Je vous remercie de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1572

9 July 2026

Annex 2

Original: FRENCH

1572^e Séance plénière

Journal n° 1572 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,

Je vous remercie pour votre intervention et redis le soutien de la France aux priorités que vous portez.

La France souscrit pleinement à la déclaration de l'UE, mais je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Les liens entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe reposent, comme vous l'avez montré dans votre intervention, sur la convergence de leurs objectifs – paix, sécurité, droits de l'Homme, démocratie, État de droit – et la complémentarité de leurs mandats.

Je tiens à rappeler l'engagement constant de la France au sein du Conseil de l'Europe, en faveur de ce mandat centré sur les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit.

Membre fondateur et État hôte, la France est très impliquée dans les travaux de l'Organisation. Avec 146 ratifications, elle est un des États membres ayant ratifié le plus de textes. Elle participe également à une douzaine d'Accords partiels élargis, dont la Commission de Venise, l'Observatoire de l'Enseignement de l'Histoire et le Registre des dommages.

Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet de Reykjavik. Depuis cette date la France a continué de défendre la Convention et l'indépendance de la Cour. Autre signe de l'attachement de la France aux travaux et Conventions négociées dans le cadre du Conseil de l'Europe, la France a encore tout récemment – en mars 2026 – officiellement notifié l'extension de l'applicabilité de la Charte sociale européenne à ses territoires d'Outre-mer.

Parce qu'il ne peut pas y avoir de paix durable sans justice, je vois une belle illustration de cette complémentarité des mandats entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, cette fois dans le domaine de la paix et de la sécurité dans le rôle joué par le Conseil de l'Europe pour recenser les dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie en Ukraine. Je relève également le projet de Tribunal spécial pour le crime d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui a franchi plusieurs étapes importantes. Je tiens aussi à saluer la

mobilisation de l'ensemble des instances du Conseil de l'Europe, notamment de l'Assemblée parlementaire.

Toutes ces actions trouvent à s'articuler avec l'action importante que mène l'OSCE en Ukraine, en particulier celle du travail du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme qui contribue à la documentation des violations russes des droits de l'Homme en Ukraine à travers ses rapports semestriels, une action que la France soutient financièrement. Je voudrai souligner également ce jour – alors que le rapport du sixième mécanisme de Moscou va nous être présenté – la contribution de ces rapports à la documentation des violations graves des droits de l'Homme commises par la Russie en Ukraine et en particulier concernant les enfants ukrainiens.

Notre détermination à lutter contre toute impunité est constante. La France continuera de se tenir aux côtés du peuple et des enfants ukrainiens et d'apporter son appui à l'indispensable travail de la justice internationale pour assurer que les responsables de tous les crimes commis en Ukraine rendent des comptes.

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,

Comme je le disais en introduction de mon propos, le Conseil de l'Europe et l'OSCE défendent des valeurs et des principes démocratiques communs, des objectifs convergents qui expliquent la coopération et la coordination entre elles, mais aussi sur des mandats complémentaires et des périmètres différents.

Dans la réflexion qui s'impose à toutes les organisations internationales sur l'amélioration de leur efficacité, il importe de tenir compte de leurs spécificités et même que l'on cultive les domaines où elles excellent. Ainsi, l'observation électorale conduite sous l'égide du BIDDH de l'OSCE, est un exemple d'une méthodologie et d'un mandat spécifiques de l'OSCE, internationalement reconnus. C'est une activité gouvernementale à laquelle les parlementaires de l'AP OSCE et de l'APCE sont associés.

Je voudrais donc suggérer que les réflexions institutionnelles en cours ne perdent de vue l'objectif politique, à savoir que les citoyens qui bénéficient des activités de nos deux organisations se sentent, in fine, mieux protégés face aux défis contemporains.

Monsieur le Président, je vous serais reconnaissante de bien vouloir attacher cette déclaration au journal du jour.

Je vous remercie.